14318/23 LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 08 novembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 08 novembre 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement 2017/2063 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes